

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE



OFFICE MUNICIPAL DU SPORT
VILLENEUVE D'ASCQ

COMPTA 2023 BILANS COMPTES DE RÉSULTAT

**ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DU
SPORT
FERME DUPIRE
80, RUE YVES DECUGIS
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Nos Réf. HD/SM/MS

Tourcoing, le 10 Juin 2024

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023***

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Office Municipal du Sport relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

7

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rattachement des conventions de subventions à l'exercice social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

.../...

.../...

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

Bilan Actif

		Du 01/01/2023 au 31/12/2023		Au 31/12/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles		32 637	32 637	1 430
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	32 637	32 637	1 430
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres		4 954		4 954
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités		163 118		163 118
Charges constatées d'avance		3 252		3 252
	TOTAL III	171 324		171 324
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		203 960	32 637	171 324
				168 588



Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	105 410	102 234
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 997	3 176
Situation nette	100 413	105 410
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	100 413	105 410
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES	II	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	44 889	40 675
TOTAL III	44 889	40 675
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 577	8 931
Provisions pour charges		
TOTAL IV	10 577	8 931
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	9 504	8 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 940	5 291
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	15 444	13 571
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	171 324	168 588



Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 484	2 012
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	12 859	14 400
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	215 419	176 988
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 520	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	56	1 252
Utilisations des fonds dédiés	40 675	45 940
Autres produits	6 861	7 664
TOTAL I	279 875	248 257
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	9 368	13 075
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	36 150	32 881
Aides financières	34 095	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 536	1 444
Salaires et traitements	112 276	104 758
Charges sociales	29 444	26 976
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 430	1 349
Dotations aux provisions	1 646	1 646
Reports en fonds dédiés	44 889	40 675
Autres charges	16 546	25 342
TOTAL II	287 380	248 146
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-7 505	111
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 577	1 147
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 577	1 147
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 577	1 147
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-4 928	1 258



Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	142	2 186
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	142	2 186
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	141	252
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	141	252
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 934
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	70	16
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	282 594	251 590
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	287 591	248 414
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 997	3 176
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		2 298
Prestations en nature	15 083	15 727
Bénévolat	9 264	9 600
TOTAL	24 347	27 625
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		2 298
Mise à disposition gratuite de biens	15 083	15 727
Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 264	9 600
TOTAL	24 347	27 625



**ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DU
SPORT
FERME DUPIRE
80, RUE YVES DECUGIS
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Nos Réf. HD/SM/MS

Tourcoing, le 10 Juin 2024

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES***

***REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2023***

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**STC Audit & Conseil
Commissaire aux comptes**



Henri DELEZENNE

www.stc-conseil.com

Tourcoing
156, chaussée Pierre Curie - 59200 Tourcoing
Tél. +33 (0)3 20 69 99 69
stc@stc-conseil.com

Métropole Sud
1, rue Georges Potié - 59120 Loos
Tél. +33 (0)3 62 84 00 05
stc.metropole@stc-conseil.com

YES Compta
yescompta.com
Tél. +33 (0)3 20 03 18 56
bonjour@yescompta.com